

TRIBUNE .



Majorité municipale

Ah, l'été à Seclin !

Une période tant attendue par les habitants de notre charmante ville, où les festivités s'enchaînent et la bonne humeur est au rendez-vous. Cette année, l'excitation est à son comble, puisque nous célébrons le 60^{ème} anniversaire de la fête des harengs, qui aura lieu le 29 juin. Les rues de Seclin se parent de couleurs vives et de musiques entraînantes, les habitants se rassemblent pour profiter des animations, des jeux pour enfants aux spectacles de rue, créant une ambiance festive et conviviale.

Les compétitions interquartier et les activités des confréries, véritables piliers de l'histoire de notre ville, ajoutent une dimension unique à cette journée. Les habitants se défient dans des épreuves sportives et ludiques, créant une ambiance bon enfant. En parallèle, les confréries défilent et organisent des cérémonies traditionnelles qui enchantent petits et grands, faisant revivre les traditions ancestrales de notre région. Ces moments de partage renforcent les liens entre les quartiers et célèbrent la richesse culturelle de Seclin.

Et bien sûr, comment parler de l'été à Seclin sans évoquer la Summer Night sur la Drève le 12 juillet. L'année dernière, cet événement a attiré pas moins de 18 000 personnes, venues profiter de cette soirée 100% électro. Cette année encore, la programmation sera exceptionnelle et le feu d'artifice nous surprendra pendant la soirée.

Cet été sera également l'occasion d'aller à la découverte de l'art dans la rue. Flânez à la Ramie, dans les rues de la ville, sur le bord du canal, et laissez-vous surprendre par les œuvres artistiques qui jalonnent votre promenade. Pour celles et ceux qui souhaitent prolonger ces moments de détente, retrouvez-vous pour boire un verre à la guinguette de la Ramie les 28 juillet, 11 août et 1^{er} septembre. Ces rendez-vous festifs offrent une parenthèse enchantée, où convivialité et plaisir sont les maîtres mots.

En somme, l'été à Seclin est une véritable ode à la joie de vivre et à la bonne humeur. Les festivités se succèdent, les sourires se multiplient et les souvenirs s'accumulent. Alors, laissez-vous emporter par la douceur estivale de Seclin et profitez de chaque instant. Après tout, c'est ça, l'été à Seclin : un moment de bonheur pur et simple.

Emmanuel Goulliart
Adjoint au Maire, délégué au Rayonnement
à l'Inclusion dans les Manifestations
et à la Communication



Minorité municipale

Le Tribunal Administratif donne raison aux Élus de Seclin en Commun

Voici les faits marquants et explications du dernier Conseil Municipal du 28 mai.

Lors des communications du Maire, celui-ci annonce le jugement rendu par la Tribunal Administratif donnant raison à Seclin en Commun en annulant la délibération 3 du 11/03/21. Bien-sûr, ce n'était pas de gaité de cœur de devoir faire appel à la justice mais nous la saisirons à chaque fois que cela sera nécessaire car nous entendons nous faire respecter, faire respecter les 47,13% de Seclinois qui ont voté pour nous et surtout faire entendre, un peu plus la voix de la démocratie dans la vie municipale.

Nous avons voté contre les délibérations 1 et 2 sur la recomposition des commissions et de la modification du règlement intérieur du conseil municipal. En effet, il propose de regrouper les 10 commissions initiales en 6. Nous avons que 6 sièges de Titulaire pour 8 élus. Le maire a refusé également notre demande d'intégrer des créneaux à partir de 18h pour les commissions car nous sommes 7 actifs sur les 8 élus donc nous ne pouvons pas toujours se rendre disponible la journée.

Abstention sur la délibération 28 sur la mise à disposition de deux véhicules publicitaires pour transporter les jeunes Seclinois. Toutes nos propositions n'ont pas été acceptées. NOS PROPOSITIONS acceptées sont de nous intégrer dans le projet, de créer une charte avec cette entreprise pour interdire la prospection des sponsors des associations sportives, d'accepter que le parrainage des commerces et artisans locaux. Malheureusement notre proposition sur le fait que ces véhicules doivent être électriques n'a pas été retenue, en espérant qu'ils seront classés maximum vignette Crit'Air 1.

Vote contre la délibération 30 sur la création et vente d'une bière par la commune se nommant « *La Gueule de Comtesse* » pour la fête des Harengs et les autres manifestations. Ce nom nous paraît vulgaire, irrespectueux et mal approprié qui fait référence à la Comtesse Marguerite de Flandre. De plus, nous restons solidaires envers l'association des Géants qui, elle, vend sa bière « *Harengus* » depuis plusieurs années sur différentes manifestations locales. Il est bien dommage de mettre en concurrence cette association de bénévoles très engagée pour notre ville et qui réunit beaucoup de Seclinois.

Pierre Decraene
Conseiller municipal
Président Seclin en commun